

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D115

Séance du 17 décembre 2009 - Convocation du 10 décembre 2009

Compte rendu affiché le 24 décembre 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

### Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. CLARET, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. MANIKAS.

### Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par Mme RIVE-OLLIVIER, M. BOUREZG par M. RODRIGUEZ, M. CHRETIN par M. AUROY, Mme BROSSARD par Mlle FERNANDES, Mme MARMONIER par Mme CHIGNARD, M. VALETTE par M. BUFFARD, Mlle COIN par Mlle ROGER, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL par M. MANIKAS, Mme CORSET par Mme BARTHOD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	29
Exprimés	29

### Objet : Demande de subvention VVV

La Commune est impliquée dans le dispositif "Ville, Vie, Vacances" qui permet de financer des projets d'animation pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes en grande difficulté sociale.

Ce dispositif prévoit des subventions pour les communes qui participent à ce type d'actions. Dans le cas de notre commune, des subventions ont été sollicitées pour trois actions conduites par le Service Jeunesse pendant l'été 2009.

Il convient de solliciter, de manière formelle auprès des partenaires, le financement de ces actions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- Considérant que l'opération "Ville, Vie, Vacances" (V.V.V) permet d'accueillir des jeunes Neuillois et fait l'objet de subventions,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions relatives au dispositif "Ville, Vie, Vacances" et à déposer tout dossier relatif aux demandes de la commune,**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville, le 17 décembre 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/01/2010
- Publication ou affichage le 04/01/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 janvier 2010  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.